



Protection de biens d'un mineur sous tutelle

Par **mary750**, le **12/08/2008 à 22:39**

Un orphelin de pere (sous tutelle d'un juge), peut-il etre saisi financièrement si sa mere est surendee et que la maison qu'ils ont achete à 50% chacun est saisie ?

Par **Marion2**, le **12/08/2008 à 22:59**

Qui a acheté la maison ? la mère et le fils ? ou le mère et le père décédé ?
Si c'est la mère et le père, le fils ne sera en aucun cas responsable des dettes de ses parents.
Merci de donner un peu plus d'explications pour que l'on puisse vous conseiller de la meilleure façon
Bien cordialement

Par **mary750**, le **12/08/2008 à 23:21**

Merci à vous de me répondre.
C'est la mère et le fils qui ont acheté à 50 % chacun.
La mère a fait un crédit et le fils qui a reçu un capital au décès de son père a financé l'autre moitié de la maison.